

métamorphoses d'Ovide et les œuvres de Racine, des scènes de genre, des sujets religieux d'après les artistes italiens, en somme une œuvre importante et féconde, où domine, à défaut peut-être de souplesse et d'ampleur, un heureux emploi du burin, une connaissance parfaite de la gravure et une exactitude scrupuleuse qui lui valurent sa réception à l'Académie royale en 1785.

On fixe sa naissance à Bellême au 22 août 1740, mais il ne nous a pas été possible d'en trouver mention sur les registres. Il mourut d'une chute à Paris, le 16 mars 1822, veuf de Marguerite Benoit.

Avec moins de réputation ses fils et son petit-fils suivirent la même voie et laissèrent des œuvres appréciées (1).

*
* *

Mais nous voici au lendemain de la Révolution et ce nouveau siècle qui a tant produit ne fut pas pour vous non plus l'un des moins féconds.

De Thomas-François-Nicolas Ballot, procureur aux sièges royaux de Bellême, et de Louise Le Mesnager, naquit le 28 février 1778 à Bellême Jean-François Ballot, que nous voyons revenir en 1807 dans sa ville natale avec le grade de capitaine, après avoir pris part aux guerres coloniales. Il s'y marie et est appelé bientôt aux fonctions municipales ; pendant près de quarante ans il ne cessera de diriger l'administration de la ville. Comme maire il se signale en 1815 par son énergie vis-à-vis de l'invasion étrangère et par sa charité en face de la disette qui menace les habitants. Bientôt, comme conseiller général, il prend en mains les intérêts de son pays et sait s'acquitter de cette tâche avec un dévouement absolu.

(1) Son fils aîné, Jean-Baptiste-Louis, né en 1774, mort en 1810, grava la Vierge au linge, de Raphael, et des planches pour la vie de Nicolas Poussin.

Le second, Jean-Baptiste-Raphaël-Urbain, né le 10 septembre 1775, mort en 1824, est mis au rang des meilleurs graveurs de la fin du XVIII^e siècle. Sa planche la plus réputée est *l'Enlèvement des Sabines*, de David. Il fut nommé en 1824 chevalier de la Légion d'Honneur.

Son petit-fils, Léopold, et son arrière petit-fils, Jules-Louis, soutinrent avec honneur cette réputation familiale.

Enfin, le septième collège électoral le nomme à six reprises différentes député, pour la première fois en 1830 et dans ce nouveau mandat il donne toute la mesure de sa valeur personnelle (1).

Ballot mourut en avril 1849 (2). Sur sa tombe son collègue,

(1) Il fut adjoint au maire de 1807 à 1815, maire de 1830 à sa mort, conseiller d'arrondissement en 1830, député le 30 octobre de la même année, réélu en juillet 1831, en juin 1834, et trois autres fois, conseiller général pour le canton du Theil en 1834.

(2) Ses obsèques eurent lieu le 7 avril en l'église de la Madeleine et au Père-Lachaise. Une nombreuse députation de l'Assemblée assistait à la cérémonie. Parmi les assistants, on remarquait MM. Victor Hugo, Oscar Lafayette, le général Laydet, le général Raymond, MM. de Puzy, de Mortemart, etc. Toute la députation de l'Orne était présente.

M. Ballot habitait à Bellême la maison occupée aujourd'hui par l'Hôtel de France.

Voici le texte intégral du discours de M de Corcelle dont nous possédons le manuscrit original Il mérite d'être cité en entier :

« Je me reconnaîtrais, Messieurs, l'austère sincérité de l'excellent collègue dont nous déplorons la perte, si je prononçais ici des paroles qui ne fussent pas vraies et simples comme il l'a toujours été lui-même.

Né en 1778, dans notre département de l'Orne, M. Ballot appartenait à une famille justement considérée. Plusieurs de ses parents ont ajouté des services publics et des titres personnels à la haute estime qui environnait leur chef.

Après avoir pris part dans sa jeunesse, à nos guerres coloniales, M. Ballot revint en 1807, avec le grade de capitaine, à Bélesme, son pays natal. C'est alors qu'il s'unit à la digne compagne qui a vécu quarante années, auprès de lui, dans la plus touchante intimité.

Bientôt, il fut appelé aux fonctions municipales, et pendant près de quarante années aussi il n'a pas cessé, depuis lors, de diriger l'administration de la ville de Bélesme.

Une remarquable constance dans ses attachements et ses devoirs, répand sur toute cette existence une sorte de douce et paisible régularité. On aimait à lui rendre, dans la vie publique et privée, l'affection fidèle qu'il savait garder à son pays comme à ses amis.

Le patronage de M. Ballot sur Bélesme ne fut jamais troublé ni contesté; il avait cette autorité naturelle qui s'attache au caractère de l'homme de bien.

En 1815, M. Ballot se signala, comme maire, par l'énergie de ses résolutions vis-à-vis l'invasion étrangère, et en même temps, par d'abondantes charités envers les pauvres habitants de sa commune, lorsque la disette vint aggraver leurs souffrances.

Plus tard, le Conseil général imposa des nouvelles obligations à notre collègue. Il s'en acquitta sans se départir de sa première tâche.

Nommé député du département de l'Orne en 1830, M. Ballot a été six fois réélu par les électeurs de son arrondissement, et en dernier lieu, par le suffrage universel de ses concitoyens.

On comptait, avec raison, sur la rectitude et l'inébranlable fermeté de ses votes. Pendant les dix-huit années qu'il a consacrées à son mandat, il a aimé la liberté comme il faut l'aimer non pour le triomphe d'un parti, mais pour le bien de l'humanité et l'honneur de la France, non pour la satisfaction exclusive de ses propres opinions, mais au profit de ceux-mêmes qui les combattaient. Son libéralisme consistait dans un généreux esprit de justice, de conciliation et de charité véritable.

Il est resté fidèle à toutes les libertés, sans en excepter celle qui semble annoncer un respect plus sincère et plus délicat pour les droits de consciences : je veux parler de la liberté d'enseignement.



M. de Corcelles, fit un éloge dont il nous suffit de rappeler quelques lignes pour montrer l'homme droit et ferme que fut votre compatriote. « Pendant les dix-huit années qu'il a consacrées à son mandat, il a aimé la liberté comme il faut l'aimer, non pour le triomphe d'un parti, mais pour le bien de l'humanité et l'honneur de la France, non pour la satisfaction exclusive de ses propres opinions, mais au profit de ceux mêmes qui les combattaient... Il est resté fidèle à toutes les libertés, sans en excepter celle qui semble annoncer un respect plus sincère et plus délicat pour les droits de la conscience, je veux parler de la liberté d'enseignement... M. Ballot est mort à son poste, car jusqu'au dernier moment, malgré les infirmités de son âge, nous l'avons vu à son banc, calme, attentif et courageux, non seulement en face des violences de l'émeute, mais ce qui est plus rare, dans les occasions ordinaires où l'exactitude n'est plus qu'un soin scrupuleux des fonctions auxquelles on s'est engagé ».

Ne convient-il pas de rapprocher du nom de Ballot celui de Vandier, qui à des époques plus voisines de nous fut aussi un vaillant champion de la justice et du droit. Né le 9 mars 1835 à Bellême (1), Marie-Edmond Benjamin Vandier, dont la

Membre intègre de l'opposition constitutionnelle il s'affligeait du désordre moral qui a perdu le dernier gouvernement.

La persévérante résistance de M. Ballot ne fut pas, toutefois, un parti pris de contredire obstinément le pouvoir, ni de l'entraver par de continuel refus de concours. Non, Messieurs ; il l'a bien prouvé, à partir de la révolution de 1848, en s'unissant de toute son âme, à ceux qui ont entrepris de sauver la société menacée jusque dans ses fondements

Ainsi, il a été donné à M. Ballot, vers la fin de sa longue carrière, de justifier pour la défense énergique de l'ordre, ses anciens efforts pour la liberté du pays et la moralité du gouvernement. En cela, il n'a point cédé à un entraînement aveugle ; mais il s'est, au contraire, conformé à ses principes, et a continué de vouloir ce qu'il a toujours voulu.

Son assiduité aux travaux de la Chambre des députés et de l'Assemblée constituante, était exemplaire. Je ne parlerais point de cette particularité de sa conduite, si elle n'indiquait une vive appréciation de son devoir et de la dignité de la représentation nationale, comme elle témoignait aussi ses nobles égards pour ses collègues.

On peut dire que M. Ballot est mort à son poste, car jusqu'au dernier moment, malgré les infirmités de son âge nous l'avons vu à son banc, calme, attentif et courageux, non seulement au 15 mai, en face des violences de l'émeute, mais ce qui est plus rare dans les occasions ordinaires où l'exactitude n'est plus qu'un soin scrupuleux des fonctions auxquelles on s'est engagé.

En un mot, Messieurs, un constant désir de justice a honoré toute la vie du vénérable doyen de notre députation départementale. Conservons le souvenir de sa modestie et de sa droiture, et mêlant ce juste hommage à nos affectueuses prières, demandons à Dieu, Messieurs, qu'après tant d'épreuves difficiles, M. Ballot repose au sein de l'éternelle béatitude. »

(1) Rue Ville-Close (maison de M^{me} Bisson).